

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 41 du 21 août 2014

PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)

Texte 12

ARRÊTÉ N° 4192/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
modifiant l'arrêté n° 1892/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 27 mars 2012 portant création du cercle de la base de défense
d'Angers - Le Mans - Saumur.

Du 8 juillet 2014

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation générale ».

ARRÊTÉ N° 4192/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 1892/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 27 mars 2012 portant création du cercle de la base de défense d'Angers - Le Mans - Saumur.

Du 8 juillet 2014

NOR D E F E 1 4 5 1 3 2 4 A

Précédent Modificatif :

Arrêté n° 30/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 4 janvier 2013 (BOC N° 8 du 15 février 2013, texte 6).

Texte modifié :

Arrêté n° 1892/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 27 mars 2012 (BOC N° 23 du 25 mai 2012, texte 16 ; BOEM 686.4) modifié.

Référence de publication : BOC n° 41 du 21 août 2014, texte 12.

L'arrêté n° 1892/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 27 mars 2012 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. Dans l'annexe.

Remplacer : «

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE D'ANGERS-LE MANS-SAUMUR.
École supérieure d'application du génie.
6e régiment du génie.
2e régiment d'infanterie de marine.
Écoles militaires de Saumur.
2e régiment de dragons.
Prytanée national militaire.
UG interarmées.

» ;

Par : «

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE D'ANGERS-LE MANS-SAUMUR.
École d'application du génie.
6e régiment du génie.
2e régiment d'infanterie de marine.
Écoles militaires de Saumur.
2e régiment de dragons.
Prytanée national militaire.

2e régiment du matériel.
UG interarmées.

».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.